

Séance publique du 19 mai 2003

Délibération n° 2003-1204

commission principale : développement économique

objet : **Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Opération de portail économique - Information sur le lancement des procédures de marchés publics pour la mise en oeuvre du projet de portail économique**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 avril 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine, en partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL), la chambre de métiers du Rhône, le GIL-Medef Lyon-Rhône et la confédération générale des PME du Rhône (CGPME), dans le cadre du schéma de développement économique de l'agglomération lyonnaise (SDE) a décidé de réaliser un portail web territorial à vocation économique, destiné à un public d'entrepreneurs.

Ce portail s'inscrit également dans le programme lyonnais pour la société de l'information (PLSI) et participe à stimuler l'industrie des nouvelles technologies et le déploiement dans les PME-PMI des usages des technologies de l'information et de la communication (TIC).

1 - Les objectifs et les enjeux : favoriser l'appropriation des TIC et renforcer la coopération des acteurs économiques locaux

Après une étude d'opportunité conduite en 2000, une étude de faisabilité en 2001 et une étude de programmation en 2002, la Communauté urbaine doit mettre en œuvre un tel projet afin de répondre aux objectifs suivants :

- promouvoir le territoire et accroître l'attractivité de l'agglomération,
- offrir des services aux entreprises afin d'améliorer les échanges et de générer des affaires,
- renforcer le réseau des acteurs et le travail collaboratif initié par le schéma de développement économique,
- contribuer à la politique de diffusion des TIC et au développement de la cyber-administration.

Ce portail assurerait l'interface entre divers systèmes d'information (interne-externe) pour structurer, valoriser, donner accès et partager l'information ce qui permettra de :

- mutualiser des ressources entre les partenaires,
- créer une cohérence et une cohésion dans les informations et les projets,
- faciliter l'accès aux services et informations pour les entreprises.

Ce portail économique est l'occasion pour la communauté urbaine de Lyon :

- d'amener les acteurs économiques à travailler encore plus étroitement ensemble et à partager des ressources et des informations, concrétisation de la gouvernance économique,
- de garantir une vision économique commune trouvant sa déclinaison opérationnelle et en terme de communication,
- de développer une relation plus directe et plus proche avec les entreprises, avec une offre de services *via* le web.

2 - Un portail de services pragmatiques destinés aux entreprises

Ce portail économique donnerait accès à divers services et contenus produits par les sites Internet des partenaires référencés autour des thèmes et des fonctions ci-après et répondant à des attentes et des besoins ciblés des entrepreneurs :

Pour répondre à l'objectif de promotion territoriale et faire reconnaître Lyon, comme pôle économique attractif, seront présentés à titre d'exemple :

- les atouts de Lyon, les axes stratégiques de développement et les projets,
- les grands projets,
- les comparaisons avec d'autres métropoles.

Pour répondre à l'objectif de fédération des acteurs locaux et leur donner un outil efficace de développement économique seront proposés :

- un calendrier commun des événements et/ou réunions,
- un annuaire,
- un moteur de recherche,
- un répertoire de correspondants, etc.

Pour répondre aux besoins pragmatiques des entreprises seront offerts différents services :

- un accès à l'information géographique de localisation des réseaux, du plan local d'urbanisme (ex. POS) et des zones à risques, des zones d'activités et des entreprises ou administrations,
- des appels d'offres et des recherches de partenariat,
- la possibilité de préparer son déplacement et son séjour à Lyon (transport, hébergement, restauration, sorties).

Le portail offrira des informations et services autour des thèmes :

- les atouts de Lyon,
- la mise en relation,
- les actualités,
- les services aux entreprises,
- les opportunités d'affaires,
- les pôles d'excellence,
- la création d'entreprises.

Le portail offrira des fonctionnalités :

- moteur de recherche,
- gestion de contenus et des demandes,
- messagerie,
- annuaire,
- agenda,
- base de données, etc

3 - L'organisation du portail repose sur le partenariat et des compétences plurielles

La maîtrise d'ouvrage du projet est confiée à la Communauté urbaine sous la responsabilité de Jean-Pierre Jolivot, chef de projet et sous l'autorité du délégué général aux affaires économiques et internationales.

La phase de projet et d'investissement est sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine et avec un financement communautaire.

Dans la phase d'exploitation du portail, les partenaires, principalement la CCIL et la chambre de métiers du Rhône ont accepté le principe de mettre à disposition du personnel dans l'équipe pour animer et faire évoluer le portail. Les partenaires économiques contribuent au portail d'ores et déjà par la fourniture de services et informations à travers leur site Internet.

4 - Une conception et une réalisation externalisées

Pour concevoir et réaliser ce portail économique, la Communauté urbaine devrait faire appel à des prestataires extérieurs pour deux missions qui feront l'objet de deux marchés publics :

- le marché pour la mission d'accompagnement au projet de mise en œuvre du portail web économique de l'agglomération lyonnaise serait conclu à la suite d'une procédure de mise en concurrence simplifiée (articles 32 et 57 du code des marchés publics). Ce marché à bons de commande serait conclu pour une durée ferme de la date de sa notification au 31 décembre 2003 pour un montant de 20 000 € TTC minimum et 40 000 € TTC maximum, reconductible deux fois une année, avec pour 2004, un montant minimum de 60 000 € TTC et 120 000 € TTC maximum, enfin pour 2005, un montant minimum de 20 000 € TTC et maximum de 60 000 € TTC,

- la conception, la réalisation et l'hébergement de ce portail économique avec trois lots distincts attribués dans le cadre d'un marché unique à bons de commande, conformément à l'article 72-1-1er du code des marchés publics :

- .lot n° 1 : l'ingénierie et la coordination,
- .lot n° 2 : la conception et la réalisation éditoriale (élaboration de l'ergonomie et graphisme, référencement, production, gestion et animation des contenus, etc.),
- .lot n° 3 : la conception et la réalisation technique (fournitures de fonctions, matériel, logiciels, hébergement, intégration technique, etc.).

Ces prestations feront l'objet d'un appel d'offres européen ouvert (articles 33 et 58 à 60 du code des marchés publics).

5 - Le budget

Ces crédits ont fait l'objet, en 2002, d'une demande d'individualisation pour l'opération portail citoyen n° 0555 de 110 000 € pour l'étude de programmation (délibération n° 2002-0506 du conseil de Communauté en date du 18 mars 2002). Dans le même temps, l'opération portail économique n° 0587 a fait l'objet d'une demande d'inscription de crédits pour 50 000 € correspondant à l'étude de programmation. Ces deux opérations sont intégrées dans l'autorisation de programme 01 actions économiques. Par ailleurs, la mise en œuvre de ce projet nécessite des crédits de fonctionnement, estimés en moyenne à 440 000 € par an, incluant les frais de personnel. Ils sont estimés à 210 000 € annuels, uniquement pour les prestations et les services.

Les investissements nécessaires à la réalisation du portail économique s'élèvent à un total de 716 500 € pour la période 2003 à 2007.

Circuit décisionnel : cette proposition a été validée par les élus du pôle économique le 24 mars 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2002-0506 en date du 18 mars 2002 ;

Vu les articles 32, 33, 39, 40, 57 et 58 à 60 du code des marchés publics ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Autorise le lancement de l'opération portail économique.

2° - Approuve le dossier de consultation des entrepreneurs.

3° - Décide :

a) - le lancement de la procédure pour l'attribution d'un marché d'accompagnement au projet de mise en œuvre du portail web économique de l'agglomération lyonnaise par voie de mise en concurrence simplifiée, conformément aux articles 32, 40 et 57 du code des marchés publics,

b) - le lancement de la procédure pour l'attribution d'un marché pour la conception et la réalisation du portail web économique par voie d'appel d'offres ouvert européen, conformément aux articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics,

c) - l'individualisation complémentaires de l'autorisation de programme 01 – développement économique – à hauteur de 716 500 € pour la concrétisation du portail économique, répartis comme suit :

2003	2004	2005	2006	2007
50 000 €	485 000 €	111 500 €	50 000 €	20 000 €

Ces crédits seront à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercices 2003 et suivants sur l'opération portail économique n° 0587 - compte 205 100 - fonction 90,

d) - les offres seront examinées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,